



Pneus Pirelli S.A.S

MISE À JOUR AU 26.11.2025

**RÈGLEMENT DU P ZERO™ EXPERIENCE
CIRCUIT PAUL RICARD
3 JUILLET 2026**

Le présent règlement du P ZERO™ Experience (le « **Règlement** ») doit être respecté par les personnes qui souhaitent participer au P ZERO™ Experience, et plus particulièrement accéder à la piste et au paddock du circuit de PAUL RICARD (Circuit Paul Ricard), situé 2760 Rte des Hauts du Camp, 83330 Le Castellet, FRANCE (ci-après, le « **Circuit** »).

1. CONDITIONS D'ACCES A LA PISTE ET AU Paddock - INTERDICTIONS

Aux fins du présent Règlement, on entend par " Conducteur " la personne physique qui participera au P ZERO™ Experience suite à l'achat du Pack P ZERO™ Experience par la personne même ou par tout autre tiers, ou le Bénéficiaire du Bon, ou le Conducteur Additionnel, qui conduira la voiture - indiquée dans la phase d'inscription/achat - sur le Circuit.

Avant le début du P ZERO™ Experience, chaque Conducteur recevra le programme des activités sur le circuit auquel il doit se conformer. Chaque Conducteur doit se conformer aux instructions fournies par le responsable des activités sur la piste et le personnel désigné par PIRELLI.

1.1

Pour pouvoir participer aux séances de conduite du P ZERO™ Experience, le Conducteur doit :

- (a) être âgé d'au moins 21 ans et être titulaire d'un permis de conduire en cours de validité, délivré depuis au moins 36 mois et ne faisant pas l'objet d'une suspension ou d'une autre mesure de sanction;
- (b) garantir que la voiture utilisée lors du P ZERO™ Experience (ci-après, la « **Voiture** ») est la même que celle sélectionnée lors de la phase d'inscription au/achat du P ZERO™ Experience et que la Voiture est conforme à toutes les dispositions légales en vigueur, y compris qu'elle a passée tous les tests nécessaires requis par les réglementations légales en vigueur ;
- (c) garantir que la Voiture n'est pas équipée d'une pièce ou d'un composant de remplacement non homologué et/ou d'un composant non spécifié dans le certificat d'immatriculation de la voiture (le cas échéant);
- (d) garantir que la Voiture dispose d'une couverture d'assurance adéquate;

PNEUS PIRELLI S.A.S.

Siège social :
Parc des affaires - Imm. Rameau –ZI Paris
Nord 2, 22 avenue des Nations
93420 Villepinte
Téléphone : 01 49 89 77 77

N° TVA intra : FR 84 301 768 867
RCS BOBIGNY: 301 768 867
Capital : 1 515 858 €

Adresse postale:
Imm.Rameau – Paris Nord 2
22 avenue des Nations -BP 43021 Villepinte
95911 Roissy Charles de Gaulle Cedex



Pneus Pirelli S.A.S

- (e) porter son propre casque automobile et sa cagoule valablement homologués et attacher les ceintures de sécurité;
- (f) avoir signé les "Documents du Circuit Paul Ricard ";
- (g) avoir signé les documents de décharge de responsabilité du Circuit et de PIRELLI;
- (h) présenter une déclaration écrite (au cas où le Conducteur participerait au P ZERO™ Experience avec une Voiture privée immatriculée au nom d'un tiers) par laquelle le Conducteur a l'autorisation de la conduire. Cette déclaration doit être signée par le propriétaire de la Voiture (comme indiqué sur la carte grise).

1.2

Il est strictement interdit à tout Conducteur d'accéder à la piste et/ou au paddock dans un état psychique altéré (uniquement à titre d'exemple, après avoir consommé des boissons alcoolisées ou des drogues qui peuvent réduire la concentration/entraîner la somnolence), jusqu'à ce que les activités de conduite soient terminées.

1.3

Il est strictement interdit à tout Conducteur d'utiliser une Voiture autre que la Voiture indiquée dans le Pass qui doit être présenté à l'entrée.

1.4

Les Conducteurs sont autorisés à transporter un Accompagnant en tant que passager sur la Voiture impliquée dans les sessions de piste dans les conditions suivantes :

- (a) le passager doit être âgé d'au moins 16 ans ;
- (b) le passager doit signer la (Décharge de responsabilité du Conducteur) de Pirelli ;
- (c) le passager doit s'asseoir à côté du Conducteur ;
- (d) le passager doit porter son propre casque automobile et sa cagoule valablement homologués et attacher les ceintures de sécurité.

Il est absolument interdit aux Conducteurs de démarrer toute séance de piste avec un passager, en l'absence de remise à PIRELLI de la Décharge de responsabilité du Conducteur dûment complétée.

1.5

Le Pack P ZERO™ Experience est acheté à titre individuel et personnel ; il ne peut en aucun cas être cédé à des tiers.



Pneus Pirelli S.A.S

2 ACCOMPAGNANTS ET CONDUCTEUR ADDITIONNEL

2.1

Le Conducteur reconnaît et accepte expressément que :

- (i) seul 1 (Un) Conducteur Additionnel est autorisé, à l'exception du Bénéficiaire du Bon pour lequel AUCUN Conducteur Additionnel n'est autorisé ;
- (ii) le nombre maximum d'Accompagnants est de 3 (trois) ;
- (iii) les enfants de moins de 16 ans ne sont pas autorisés à accéder au P ZERO™ Experience et
- (iv) dans le cas où le(s) Accompagnant(s) est/sont mineur(s) (c'est-à-dire de 16 à 17 ans), un Accompagnant adulte superviseur doit également être présent (inclus dans le nombre maximum de 3 accompagnants).

2.2

Le Conducteur s'engage à faire respecter par son (ses) Accompagnant(s), sous peine d'exclusion du P ZERO™ Experience conformément à l'article 3.1 ci-dessous, le présent Règlement et les « Documents du Circuit Paul Ricard » qui lui sont applicables.

3 DROIT D'EXCLUSION

3.1

PIRELLI se réserve le droit d'exclure de la participation au P ZERO™ Experience tout Conducteur, qui ne respecte pas les dispositions du paragraphe 1 et/ou du paragraphe 2, qui a fait de fausses déclarations ou n'a pas présenté la documentation demandée pour la procédure d'inscription, capable de prouver leur possession desdites exigences, ou dont la Voiture ne correspond pas à la description figurant dans le « Pass » à présenter lors de l'entrée. PIRELLI se réserve également le droit d'exclure de la participation les accompagnants qui ne remplissent pas les conditions requises visées aux paragraphes 2.1 et 2.2 et/ou qui ne respectent pas les « Documents du Circuit Paul Ricard ».

3.2

À tout moment, en cas d'infractions graves ou répétées aux instructions reçues du personnel désigné de PIRELLI et/ou du Circuit, ou en cas de comportements répétés susceptibles de compromettre la sécurité des activités et/ou la prestation correcte du service aux autres participants, les personnes responsables de ces comportements pourront être exclues des



Pneus Pirelli S.A.S

activités programmées. En cas d'exclusion « disciplinaire », le montant payé ne sera pas remboursé.

4 FRAIS NON INCLUS

Les frais de d'hébergement et de pension et de toute nature, les frais de services supplémentaires, les frais de déplacement vers et depuis le Circuit, les frais de carburant, d'entretien et d'assurance pour les propres Voitures et tous les frais qui ne sont pas spécifiquement mentionnés dans les conditions de vente du Pack P ZERO™ Experience et du Bon ne sont pas inclus dans le coût de l'inscription.

5. RESPONSABILITÉS DU CONDUCTEUR

5.1

Le Conducteur assume l'entière responsabilité, en toutes circonstances, de la véracité des informations fournies au moment de l'inscription et dans toute demande ultérieure faite par PIRELLI, le Circuit et/ou les opérateurs du P ZERO™ Experience.

5.2

La participation au P ZERO™ Experience se fait aux risques et périls du Conducteur. La vigilance du personnel de PIRELLI et du Circuit pendant les activités ne saurait en aucun cas engager la responsabilité du personnel en question ou par PIRELLI de tout dommage causé par le Conducteur et/ou ses Accompagnants (le cas échéant).

5.3

Le Conducteur assume toute responsabilité, sans exclusion ni exception, dans les procédures civiles, pénales ou administratives, pour tout dommage aux choses ou aux personnes, y compris celles transportées, et pour toute infraction aux réglementations en vigueur résultant de l'utilisation des véhicules en question.

5.4

Le Conducteur s'engage à payer directement ou, à défaut, à rembourser les sommes qui lui sont demandées ou auxquelles il pourrait être condamné à la suite d'accidents, d'incidents ou d'infractions comme indiqué ci-dessus.



Pneus Pirelli S.A.S

6. LES ESSAIS DE CONDUITE OU LES TOURS DE PISTE AVEC LES CONSTRUCTEURS AUTOMOBILES

Le Conducteur et/ou son/ses Accompagnant(s) qui souhaitent participer à des activités (y compris des essais de conduite ou des tours de piste) avec les constructeurs automobiles participant au P ZERO™ Experience devront se conformer à toutes les instructions et/ou réglementations demandées par ces constructeurs automobiles et leur personnel.

PIRELLI ne sera pas responsable des dommages subis par le Conducteur et/ou par l'un de ses Accompagnants en relation avec les activités (y compris les essais de conduite ou les tours de piste) avec les constructeurs automobiles participant au P ZERO™ Experience ; en conséquence, le Conducteur - également au nom de son ou ses Accompagnants - accepte de dégager et d'exonérer Pirelli de toute responsabilité en ce qui concerne toute réclamation découlant de ou liée, de quelque manière que ce soit, à ces activités et renonce à toute réclamation ou action à l'encontre de Pirelli en relation avec celles-ci.

Je soussigné(e) _____

[Prénom et nom du Conducteur, Conducteur Additionnel ou Bénéficiaire du Bon]

déclare avoir lu attentivement et compris le Règlement du P ZERO™ Experience - CIRCUIT PAUL RICARD 2026 et m'engage par la présente à respecter pleinement ledit Règlement, également au nom de mes accompagnants accompagnateurs, le cas échéant.

Signature



Pneus Pirelli S.A.S

Précisez :

- ☐ Conducteur (acheteur direct d'un Pack P ZERO™ Experience)
- ☐ Conducteur Additionnel
- ☐ Bénéficiaire du Bon
- ☐ Accompagnant

Date, 03/07/2026

PNEUS PIRELLI S.A.S.

Siège social :
Parc des affaires - Imm. Rameau –ZI Paris
Nord 2, 22 avenue des Nations
93420 Villepinte
Téléphone : 01 49 89 77 77

N° TVA intra : FR 84 301 768 867
RCS BOBIGNY: 301 768 867
Capital : 1 515 858 €

Adresse postale:
Imm.Rameau – Paris Nord 2
22 avenue des Nations -BP 43021 Villepinte
95911 Roissy Charles de Gaulle Cedex